



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



CAFIPEMF

SESSION 2017

Rapport du jury académique

I.	Présentation de l'examen.....	3
II.	Modalités de la formation aux deux épreuves	3
III.	Statistiques académiques et analyse des données.....	3
IV.	Focus sur l'épreuve d'admissibilité.....	4
	1. Le rapport d'activité.....	4
	2. La soutenance.....	5
	3. L'entretien.....	5
	4. Les compétences transversales.....	6
V.	Focus sur l'épreuve d'admission.....	7
	A. L'épreuve de pratique professionnelle.....	7
	1. Analyse de pratique.....	7
	2. Animation d'une action de formation.....	8
	B. Le mémoire professionnel.....	8
	1. La qualité du mémoire.....	8
	2. La soutenance.....	9
	3. L'entretien.....	9
VI.	Conclusion.....	9

I Présentation de l'examen

Dans le cadre de la loi de refondation, le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) vise à constituer et à enrichir progressivement un réseau académique de formateurs qualifiés, pour nourrir une politique de formation des maîtres qui soit à la hauteur des enjeux de l'école d'aujourd'hui.

Deux textes nationaux définissent les nouvelles modalités de cet examen : l'arrêté MENE1414084A du 20 juillet 2015, et la circulaire n° 2015-109 du 21 juillet 2015.

Le CAFIPEMF se déroule sur deux ans et comprend une épreuve d'admissibilité (1^{ère} année) et deux épreuves d'admission (seconde année).

L'épreuve d'admissibilité consiste en un entretien avec le jury, qui s'appuie sur un rapport d'activité rédigé par le candidat et sur ses rapports d'inspection. La phase d'admission conjugue une épreuve de pratique professionnelle, analyse de séance ou animation d'une action de formation, avec la soutenance d'un mémoire professionnel.

Ces nouveaux textes imposent désormais une organisation et une gestion académiques de l'examen. Un jury académique a été installé par la Rectrice, dont les travaux s'appuient sur des commissions départementales déconcentrées, déployées sur l'ensemble du territoire.

II Modalités de la formation aux deux épreuves

Les candidats à l'examen, qu'ils aient choisi ou non une option, sont engagés dans un "cursus accompagné" de deux années, par lequel ils élaborent progressivement une représentation des enjeux de la formation et acquièrent les compétences professionnelles nécessaires pour assumer les fonctions de formateur.

La première année est consacrée à la préparation de l'épreuve d'admissibilité. Cette formation de six heures comprend une formation de trois heures dédiée à l'organisation de l'examen et à ses modalités pratiques, avec une focale précise sur le rapport d'activité. Les trois autres heures consistent en simulations qui permettent à chaque candidat d'éprouver la pertinence de son rapport d'activité en s'entraînant à sa soutenance comme à l'entretien avec le jury.

La seconde année, les candidats admissibles disposent de dix-huit heures de formation aux deux épreuves d'admission, conçues en lien étroit avec l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education de Midi-Pyrénées. Six heures sont consacrées à la rédaction et à la soutenance du mémoire professionnel. S'agissant de l'épreuve de pratique professionnelle, chaque candidat bénéficie de neuf heures de formation à l'analyse de pratique et de trois heures de formation à l'animation pédagogique.

Ces formations sont élaborées et mises en œuvre conjointement par des équipes de formateurs du rectorat et de l'ESPE.

III Statistiques académiques et analyse des données

Cf. statistiques en annexe

Epreuves d'admissibilité

On relève pour cette session une baisse sensible du nombre de candidatures : 89 candidats se sont inscrits, contre 188 à la session précédente. L'examen retrouve donc son régime normal de fonctionnement, après l'engouement suscité l'an dernier par la publication des nouveaux textes.

Sur les 89 candidats inscrits, 69 se sont effectivement présentés à l'épreuve. Là encore, on retrouve un cycle normal, sans fléchissement apparent de l'attractivité de l'examen, puisque 52 candidats étaient présents à la session 2014 et 75 à la session 2015.

58% des candidats ont été déclarés admissibles, toutes options confondues. Si l'on fait abstraction de l'année précédente, qui fut atypique en tous points, on remarque un léger affaissement du

pourcentage des admissibles : ils étaient 67% en 2014 et 64% en 2015. Sans doute, l'effort d'harmonisation académique qui a été conduit, avec l'instruction donnée au jury de maintenir partout un bon niveau d'exigence, constituent-ils des éléments d'explication. Pour autant, on peut considérer qu'en moyenne, deux candidats sur trois subissent avec succès les épreuves d'admissibilité. Cette donnée constituera désormais un indicateur de la bonne santé de l'épreuve.

Epreuves d'admission.

60 candidats étaient inscrits et 51 ont subi les deux épreuves. Le taux d'abandon s'élève donc à 15%. Si l'on compare ce taux avec ceux des années précédentes, abstraction faite encore de la session 2016, on remarque une hausse significative des abandons (6,81 % en 2014 et 5,5% en 2015). Ce fait est peut-être dû à la difficulté de trouver des encadrants mémoire, à laquelle nous avons été confrontés. Sur ce point, pour la session 2018, un travail considérable d'anticipation a été mené conjointement avec l'ESPE, afin que dès le mois de septembre chaque candidat dispose, pour la rédaction de son mémoire, d'un encadrant ESPE et d'un référent de terrain (maître formateur ou conseiller pédagogique). On peut raisonnablement estimer que cette initiative contribuera à rassurer les candidats potentiels, et donc à diminuer le taux d'abandon.

A cette session, 32 candidats ont été admis, soit un taux de réussite de 53%, toutes options confondues.

En moyenne donc, et au terme de la seconde année de mise en place du nouveau CAFIPEMF, on constate qu'un tiers des candidats qui se présentent à l'examen est finalement admis, toutes options confondues.

IV Focus sur l'épreuve d'admissibilité

Le jury académique a souhaité analyser la qualité des prestations pour chacun des trois moments de l'épreuve d'admissibilité :

- rédaction du rapport d'activité ;
- soutenance ;
- entretien.

Les grilles d'évaluation, qui ont permis d'apprécier la qualité des candidatures, ont fait l'objet d'un examen qui révèle les lignes de force ou les faiblesses des prestations.

1) Le rapport d'activité

Il s'agit d'un travail qui doit valoriser le parcours professionnel des candidats et les acquis de leur expérience. Il doit également révéler leur capacité à les mettre en perspective pour légitimer leur aspiration à devenir formateurs.

Le jury constate, par rapport à la première année de mise en place, une amélioration de la qualité des documents produits. Ils sont mieux construits, mieux articulés aux expériences professionnelles, dont certains points saillants sont bien mis en exergue.

En revanche, la relation entre ce champ d'expériences et les missions d'un formateur n'est pas suffisamment construite. La majorité des candidats a encore du mal à tirer parti des compétences professionnelles acquises pour se projeter dans des missions correctement appréhendées.

Toutefois, l'appui sur la diversification des expériences (pratiques professionnelles dans des contextes variés, recherche personnelle, participation à des travaux collectifs dépassant le seul cadre de la classe et de l'école) a permis à certains candidats de rendre manifeste leur investissement au regard de la fonction attendue.

Les bons dossiers ont convaincu le jury que les candidats étaient déjà engagés dans une réflexion prospective et dans des pratiques qui préfiguraient un positionnement adéquat dans la fonction de formateur. Si la recherche de cette adéquation fait tout l'intérêt de l'épreuve, le jury considère que l'attente exprimée par certains candidats, souhaitant disposer de modèles de rapport d'activité, est non seulement illusoire, mais aussi préjudiciable à l'exercice de leur liberté de jugement. Tout au contraire, l'authenticité et la singularité des écrits ont été appréciés.

Le jury attire aussi l'attention des candidats à option sur un défaut assez récurrent. Une spécialisation ne peut ignorer la dimension généraliste et polyvalente du formateur ; les compétences spécifiques liées aux options sont attendues et appréciées à partir de ce fonds. Le rapport d'activité doit assumer et articuler cette double dimension.

2) La soutenance

Elle joue un rôle essentiel qui détermine largement le déroulement de l'entretien.

Il s'agit en effet, pour le candidat, d'apporter de nouveaux éléments, de nouveaux éclairages, de donner une nouvelle dimension au rapport rédigé. Il est attendu qu'il montre sa capacité à se distancier du rapport en s'appuyant sur des exemples vivants et concrets, témoignant d'une pratique professionnelle maîtrisée. Parallèlement, il lui revient de montrer sa capacité à interroger son écrit pour attester de ses capacités d'analyse.

Sur la forme, le jury a été attentif aux attitudes et postures des candidats, qui doivent être à la hauteur des enjeux de l'examen.

Si durant la soutenance, il est loisible de s'appuyer sur des notes sommaires pour structurer son propos, le jury apprécie l'usage du numérique qui peut aider à se distancier de l'écrit et contribuer à asseoir l'exposé.

Sur le fond, l'effort d'organiser et de problématiser la matière issue de l'expérience professionnelle reste déterminant. Certains candidats ont su, à travers leur présentation, compenser les insuffisances du rapport d'activité et révéler des qualités et des aptitudes qui ont modifié positivement l'impression initiale.

Pour les candidats présentant une option, le jury rappelle la place prépondérante, mais non exclusive, qui doit lui être accordée, et qui doit être mise en valeur. Par exemple, il est étonnant qu'un candidat présentant l'option « enseignement et numérique » n'en fasse pas usage lors de l'épreuve.

Enfin, on retiendra que l'efficacité d'une soutenance tient à la capacité des candidats à se projeter dans les fonctions de formateurs en s'appuyant sur une présentation sélective de leur expérience professionnelle.

3) L'entretien.

L'enjeu consiste pour le candidat à convaincre le jury de la réalité et de l'effectivité des qualités professionnelles qu'il a valorisées dans son rapport d'activité et dans sa soutenance. Pour établir ce point, le jury interroge l'expertise didactique, pédagogique et éducative du candidat, ainsi que sa capacité à les transférer dans le domaine de la formation. De ce point de vue, le jury attend une maîtrise affirmée des concepts et des références théoriques mobilisés, qui témoigne d'un souci du fondement et de l'exactitude.

A cet égard, le jury rappelle avec insistance que la lecture et l'assimilation de solides références théoriques, ainsi que la capacité à dialectiser théorie et pratique, sont constitutives du métier de formateur.

L'entretien doit permettre au candidat de manifester une certaine aptitude à l'écoute attentive, à partir de laquelle il doit être en mesure de construire une réponse claire, nette, précisément argumentée, sans détour ni évitement. S'agissant de rendre compte de sa pratique quotidienne, il convient de proscrire les longs développements narratifs ou descriptifs. En revanche, le champ de compétence « expertise pédagogique, didactique et éducative » est déterminant : il est requis de savoir approfondir, développer et argumenter son propos.

Les capacités à se décentrer, à élargir sa réflexion, à se projeter dans les fonctions de formateur, à se référer à des lectures précises ou à des textes canoniques, à s'inscrire dans la polyvalence, sont des compétences attendues.

L'ouverture d'esprit, le goût de l'échange et l'aptitude à prendre en compte les remarques ou objections du jury sont également appréciés.

Enfin, il est regrettable que le jury ait souvent dû inviter le candidat à recentrer le propos sur l'élève, ses apprentissages et leur évaluation. C'est pourtant un champ de réflexion qui, à titre principal et à l'initiative du candidat, devrait orienter le contenu des échanges, dans la mesure où l'élève doit constituer l'horizon de toute action de formation d'enseignants.

4) Les compétences transversales

Elles sont par excellence l'apanage de maîtres polyvalents. Pourtant, certains candidats ont parfois été troublés par la diversité des questions. Il ne s'agit nullement d'une volonté de les déstabiliser, mais de leur proposer des pistes de réflexion élargies dans un dialogue vivant et ouvert.

Le jury a ainsi apprécié qu'on mentionne certaines évolutions de pratiques suscitées par des lectures, des formations, des échanges ou partages d'expériences. Les descriptions analysées, les conséquences déduites, les perspectives annoncées ont été les marqueurs d'une réflexion de formateur en puissance.

La référence à des éléments théoriques atteste souvent d'un solide niveau de réflexion. Cependant, un usage simplement rhétorique de ces références nuit à la crédibilité des candidats. Le jury préfère une analyse conceptuelle claire et distincte à l'accumulation de notions superficiellement traitées. En général, la faiblesse du cadre théorique très souvent relevée reste un défaut majeur des prestations.

Plus généralement, la relation entre théorie et pratique n'est pas bien assumée. De ce point de vue, le jury attire l'attention sur la fonction des références théoriques : elles consistent à fonder et à justifier une pratique qui, à défaut, ne peut apparaître que comme arbitraire. Il est d'autant plus légitime d'attendre une certaine maîtrise du rapport entre théorie et pratique de la part de candidats au CAFIPEMF qu'elle est désormais exigée des professeurs des écoles recrutés au niveau Master. Si un maître formateur doit se garder d'ériger sa pratique propre en modèle, il lui revient d'orienter ses collègues vers des références théoriques admises et reconnues, susceptibles de faire évoluer leur pratique professionnelle.

Les candidats qui ont convaincu sont ceux qui ont réussi à tirer de leur pratique des considérations générales, témoignant par là d'une bonne connaissance des débats pédagogiques et didactiques contemporains.

V Focus sur les épreuves d'admission

A) L'épreuve de pratique professionnelle

1) Analyse de pratique

Les observateurs ont valorisé :

La capacité du candidat à analyser une pratique enseignante, c'est-à-dire à :

- mettre en perspective la séance par rapport à une séquence d'apprentissage. Trop de candidats ne maîtrisent pas la logique selon laquelle des compétences développées et évaluées par l'enseignant doivent être mises en relation avec des activités effectuées par les élèves ;
- analyser une séance en ses éléments les plus saillants et à sélectionner deux ou trois axes de travail prioritaires susceptibles de faire évoluer la pratique ;
- dresser le bilan de la séance en s'appuyant sur des observations empiriques d'élèves au travail. Cet appui sur l'apprentissage en acte est trop souvent négligé au profit d'une approche abstraite (construction de séances sur le papier) prenant alors le pas sur la réalité vivante de la classe ;
- maîtriser des contenus, des problèmes didactiques dans la discipline concernée et à proposer une conception correcte de ce qu'est un apprentissage ;
- distinguer entre activité et apprentissage. La mise en activité des élèves ne conduit à l'acquisition d'une compétence qu'à la condition que les tâches prescrites s'ordonnent à des objectifs clairement identifiés ;
- mettre en évidence ce que les élèves ont réellement appris ;
- identifier des obstacles rencontrés par les élèves au cours de la séance et les confronter aux représentations de l'enseignant observé ;
- proposer des modalités de différenciation pédagogique.

La capacité du candidat à conduire un dialogue constructif, c'est-à-dire à :

- s'appuyer sur le propos de l'interlocuteur pour l'intégrer à l'analyse commune ;
- susciter et vérifier l'adhésion de son interlocuteur tout au long de l'entretien ;
- faire évoluer la proposition initiale, par rapport au constat ;
- conclure l'entretien sur la validation réciproque et l'appréhension bien comprise des axes de travail à mettre en œuvre.

En général, les candidats doivent comprendre que l'évolution des pratiques enseignantes ne passe pas par l'imposition de modèles préexistants, mais bien par le souci d'accompagner et de guider l'enseignant dans la reconstruction commune de la séance, en relation avec l'unité d'apprentissage dont elle fait partie.

Lors de l'entretien, le jury a valorisé les candidats qui ont su justifier leurs choix en expliquant les raisons pour lesquelles certains éléments d'analyse avaient été volontairement éludés, et endosser le rôle de formateur en se projetant dans un accompagnement inscrit dans la durée, sur la base d'une analyse des besoins de l'enseignant.

2) Animation d'une action de formation

Au niveau académique, les prestations des candidats à l'animation d'une action de formation restent minoritaires, sont plus difficiles à organiser et, en général, sont de qualité inférieure à celles qui relèvent de l'analyse de pratique.

L'animation requiert de prendre en charge deux modalités pédagogiques distinctes qu'il faut savoir articuler. D'un côté, le cours ou la leçon, avec les modalités propres à une approche transmissive vivante; de l'autre, l'appui sur l'expérience des formés dans un jeu d'interactions bien rythmé, en vue de placer le stagiaire en spectateur de sa propre pratique, condition nécessaire à sa transformation. La difficulté réside dans le passage d'une modalité à l'autre, qui implique une assurance fondée sur beaucoup de travail, y compris de travail sur soi.

Globalement ce qui a été apprécié est en corrélation avec les compétences du référentiel :

- une problématique claire, circonscrite, bien précisée en début de séance, dont le traitement est directement opératoire ;
- un ancrage dans le réel, mais aussi un effort pour s'en déprendre, car il s'agit bien d'apprendre à se distancier de sa pratique pour la faire évoluer ;
- des supports et les outils pertinents, alliés à des dispositifs qui rendent leur recours nécessaire ;
- une démarche d'appropriation collective où les « stagiaires » sont actifs ;
- une synthèse qui permet non seulement de « résumer » ce qu'il faut retenir, mais qui représente un moment stratégique, celui où dans l'échange, le formateur évalue l'efficacité de son action sur les stagiaires.

Là encore, à l'épreuve du réel, les bons candidats ont su prendre du recul, et quelquefois reconstruire leur intervention. Tant il est vrai qu'en animation pédagogique, la part d'imprévisible génère souvent un écart irréductible entre l'attendu et le réalisé.

Lors de l'entretien avec les membres de la commission, les échanges ont été l'occasion pour les candidats de justifier leurs partis pris, mais aussi d'en éprouver les difficultés de mise en œuvre.

B) Le mémoire professionnel

1) La qualité du mémoire

Le jury attend une prise en compte par les candidats de l'inflexion majeure qui distingue le mémoire, tel qu'il est défini dans les nouveaux textes, des mémoires antérieurs : « proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation ». Le document de cadrage publié sur le site du rectorat, insiste sur la nécessité de formuler « une problématique orientée vers l'accompagnement et la formation ». Il s'agit donc de proposer une stratégie de formation bien assumée, de sorte que le mémoire devienne un outil au service de la formation. De ce point de vue, le recours à la seule expérience en classe, même fondé sur des données de la recherche, ne saurait suffire.

D'un autre côté, la mise en œuvre d'une démarche d'expérimentation, "s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse outillée par la recherche", exige de s'appuyer sur un recueil de données à analyser et à interpréter. On est loin du compte encore pour de nombreux candidats.

Le jury a donc valorisé les problématiques issues d'authentiques questionnements sur le processus d'enseignement-apprentissage, traitées de manière pragmatique et réaliste, orientées vers une action d'accompagnement ou de formation.

2) La soutenance

Elle permet d'abord aux candidats de valoriser leur écrit en convoquant des données complémentaires et en levant les ambiguïtés, les opacités du propos ou les maladresses résiduelles.

Mais plus essentiellement, elle doit être l'occasion de convaincre le jury que les propositions élaborées dans le mémoire sont transférables en formation.

En général, le jury a apprécié la capacité du candidat à se distancier de son écrit par l'analyse critique du travail réalisé, du point de vue de ses apports comme de ses limites. Cette posture, en aplomb du travail présenté, témoigne assurément qu'un candidat s'achemine positivement vers la fonction de formateur.

3) L'entretien

L'entretien doit permettre aux candidats de démontrer leur capacité à écouter, à dialoguer en intégrant avec justesse et pertinence les remarques de la commission. De surcroît, s'appuyant sur un étayage théorique pertinent, il s'agit de rendre manifeste une projection effective dans les fonctions de formateur.

Le jury attend des candidats qu'ils soient à même de répondre précisément aux questions du mémoire laissées en suspens.

VI Conclusion

Par rapport à la session précédente, le jury a constaté avec satisfaction que les recommandations définies dans le précédent rapport sont progressivement prises en compte, même si ce fait demande encore confirmation. Notamment, les rapports d'activité se sont sensiblement améliorés, et l'ensemble des soutenances est de meilleure facture.

Le point le plus faible tient à la rédaction et à la soutenance du mémoire.

En l'espèce, les difficultés qui ont émaillé les modalités d'organisation de l'encadrement des mémoires ont fait l'objet d'une réflexion académique qui devrait conduire à une évolution du dispositif de formation. En particulier, un effort d'anticipation devrait permettre d'attribuer à chaque candidat, le plus tôt possible dans l'année scolaire, un encadrant mémoire de l'ESPE et un référent de terrain.

Il restera pourtant que, quels que soient les efforts institutionnels pour améliorer le cursus de formation, le succès à l'examen tient principalement à la force et à la qualité de l'engagement personnel de candidats résolus à devenir formateurs.

Pour le président du jury,

Patrick Vignau, membre du jury académique, Conseiller Rectrice pour la formation des maîtres du 1er degré

Danièle Boudières, membre du jury académique, Conseillère Pédagogique Départementale

Sylvie Amouroux, membre du Conseil de Mention MEEF 1^{er} degré, Conseillère Pédagogique